

La Société a pris connaissance des recommandations AFEP - MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.

Il sera proposé au Conseil d'Administration qui se réunira le 13 février 2009 de confirmer que le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfèrera la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 / L. 225-68 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.

La délibération du conseil d'administration fera l'objet d'un communiqué de presse au titre de l'information réglementée diffusé à l'issue de la réunion du conseil et mention en sera donnée dans le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée Générale.